

Seconde adresse des officiers du jardin des plantes concernant leur établissement, en annexe de la séance du 20 août 1790

Citer ce document / Cite this document :

Seconde adresse des officiers du jardin des plantes concernant leur établissement, en annexe de la séance du 20 août 1790.
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790.
Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. pp. 185-187;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8017_t1_0185_0000_1

Fichier pdf généré le 08/09/2020

DEUXIÈME ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU 20 AOUT 1790.

Seconde adresse des officiers du jardin des plantes à l'Assemblée nationale, en lui présentant un projet de règlement pour cet établissement, conformément au décret de 20 août 1790 (1).

Messieurs, en chargeant les officiers du jardin des plantes de travailler à un projet de règlement, vous avez voulu connaître ce que cet établissement peut offrir d'utile à la nation française, sous l'heureuse influence de la liberté qu'elle a conquise. Vous avez espéré sans doute des améliorations dans l'enseignement qu'on y donne; votre vœu sur cet objet avait déjà été exprimé dans plusieurs de vos séances, etc'était celui de tous les hommes éclairés. En vous présentant le travail que nous avons fait sur le jardin des plantes, qu'il nous soit permis de vous retracer les principales époques de son histoire et de vous faire connaître, par la comparaison avec ce qu'il a été avec ce qu'il va devenir sous vos auspices, sur quoi sont fondés nos desirs et nos espérances.

Lorsque Louis XIII établit en 1626 le jardin des plantes, c'était pour y réunir les végétaux recommandables par leurs propriétés médicinales. Il y fonda en même temps des cours d'anatomie et de chirurgie, pour le consacrer plus spécialement encore à l'étude de l'art de guérir. L'opinion presque générale qui voulait alors que tous les végétaux fussent destinés par la nature à la guérison des maladies, entraînait toutes les recherches des savants vers l'examen de leurs propriétés; on croyait qu'on parviendrait à mieux connaître ces propriétés en tourmentant les végétaux par le feu, en séparant leurs prétendus principes par la distillation; et déjà le cours de chimie était institué, puisqu'il existait en 1641 une salle où l'on déposait les produits de ce cours, et qui portait le nom de *droguier*. On avait donc dès lors réuni dans cet établissement les bases principales de l'enseignement de la médecine; on y montrait la structure de l'homme; on y décrivait les végétaux qu'on regardait presque comme le seul moyen que la nature lui offrait pour guérir ses maux; on y recherchait, par l'analyse, les propriétés nouvelles des plantes. Mais malgré tous les soins de plusieurs savants illustres qui enseignaient l'anatomie et la chimie dans cet établissement, malgré l'impulsion donnée à ces sciences, et surtout à la chirurgie par les leçons fameuses des Dionis, des Duverney, des Winslow, etc. La culture des plantes rares et nouvelles qui y était apportées de toutes parts, le centre de correspondance active qui s'y était établi dès la fin du siècle dernier, et plus que tout, le grand mouvement que Tournefort avait imprimé à la botanique, fit diriger presque tous les efforts vers ce côté; on favorisa davantage ce qui attirait tous les regards, et pendant qu'on construisait de vastes serres, pour recevoir et protéger les végétaux délicats des tropiques, à peine recueillait-on dans des salles étroites, ou plutôt sous des combles, quelques échantillons de minéraux, et quelques dépouilles d'animaux mal conservées.

Buffon parut au milieu de cette richesse de végétaux qui semblait avoir repoussé jusque-là toute richesse étrangère. Il vit la botanique fort avancée et presque toutes les autres sciences naturelles sans mouvement et sans vie; il conçut le projet d'élever à la nature un temple plus vaste et plus digne d'elle, par la variété des offrandes qu'on devait apporter de tous les points du globe. Aidé par les immenses travaux de M. Daubenton, il entreprit d'écrire sur les animaux, et tandis qu'il consacrait dans ses ouvrages les vérités les plus grandes, par les peintures les plus sublimes, tandis qu'en élevant tous les esprits par la majesté de son style, il faisait naître partout le goût de l'histoire naturelle, il profita de l'enthousiasme qu'il excitait pour appeler, en quelque sorte, toutes les productions de la nature dans le temple qu'il venait de lui dédier. On lui adressa de toutes parts des animaux et des minéraux; ces présents qu'on s'empressait de lui envoyer, ces matériaux que sa renommée demandait et obtenait pour ses travaux, formèrent tout à coup une collection qui devait bientôt ne le céder à aucune de celles qu'on admire dans diverses parties de l'Europe. Alors le cabinet d'histoire naturelle fut formé; l'ordre fut établi dans ces matériaux, auparavant épars; on construisit des salles capables de les recevoir; M. Daubenton en augmenta le prix par la disposition qu'il y établit; les règnes eurent chacun leurs galeries particulières; un arrangement aussi piquant par la variété des objets qu'utile par les rapprochements de forme de structure, fit rechercher le cabinet par les vrais amateurs d'histoire naturelle autant que par les curieux, et le jardin des plantes offrit enfin un tableau de toutes les productions de la nature.

Buffon, qui avait tant fait pour sa gloire, dès les premières années de ses travaux sur l'histoire naturelle, s'en servit pour augmenter la beauté des lieux où brillait partout l'image de la nature; presque toutes les années d'une longue vie furent consacrées à agrandir cet établissement; il semble qu'il ait voulu y élever partout des monuments qui attesteront que Buffon y a vécu pendant cinquante ans. Le jardin agrandi de plus du double, l'école botanique rendue plus vaste, des promenades spacieuses plantées d'arbres étrangers, des bâtiments multipliés comme les collections qu'ils devaient renfermer, tout annonçait un plan immense dont il ne lui a été permis que de commencer l'exécution.

Dépositaires des idées de cet homme de génie, nous ne venons en quelque sorte vous proposer de réaliser ses projets. Nous vous les présentons avec d'autant plus de confiance qu'aujourd'hui, la nation ayant repris ses droits, et les Français étant devenus libres, tous les établissements du royaume doivent être régénérés, et leur utilité augmentée par l'accord de leur organisation avec les lois constitutionnelles de l'Etat. Le jardin des plantes ne sera pas celui qui profitera le moins du bienfait de la Constitution; l'heureuse influence de vos lois se fera sentir dans cet asile des sciences naturelles, et la voix des représentants de la nation va donner une nouvelle vie à toutes les parties de ce grand ensemble.

En se réunissant pour travailler au règlement demandé par l'Assemblée nationale, les officiers de cet établissement se sont trouvés des hommes nouveaux. Appelés par vous, Messieurs, à préparer aux hommes les moyens d'étudier avec plus de succès les phénomènes de la nature, c'est au milieu de ses productions et de ses merveilles,

(1) Ce document n'a pas été inséré au *Moniteur*.

c'est en s'environnant de ses œuvres qu'ils se sont mis à l'ouvrage, et le sentiment de la liberté a pu seul élever leurs pensées jusqu'à la hauteur de leur sujet. Pénétrés de la grandeur du travail qui leur était confié, ils ont senti que le temps était venu d'exposer au peuple français tout ce qu'on peut attendre des sciences qui ont pour objet l'étude de la nature.

L'égalité de droits et de fonctions entre tous les officiers de l'établissement; une administration simple, confiée à tous les officiers assemblés et qui ne pourra jamais appartenir à l'un d'eux séparé des autres; une surveillance paternelle et réciproque de tous sur chacun et de chacun sur tous; l'équilibre soutenu sans effort; le poids d'un grand travail supporté également; le droit de voter pour tout ce qui est relatif à l'enseignement des sciences, donné à des savants à qui il aurait dû appartenir dans tous les temps; telles sont les bases sur lesquelles repose l'édifice que vous nous avez chargés d'élever pour l'avancement des connaissances humaines. L'immense variété des productions de la nature dont il était nécessaire d'exposer les rapports, la multitude presque effrayante de tous les objets qu'il fallait faire connaître, exigeaient impérieusement qu'on augmentât beaucoup le nombre des leçons; au lieu de trois cours qu'on donnait chaque année au jardin des plantes sur la botanique, la chimie et l'anatomie, le plan que nous vous proposons en offre douze où pourront être présentées dignement toutes les richesses de la nature. Les plantes seules étaient démontrées dans cet établissement; on y montrera désormais les minéraux de tous les genres et de toutes les sortes; toutes les classes d'animaux depuis les quadrupèdes gigantesques et les monstres des eaux, jusqu'aux vers qui rampent sous l'herbe, jusqu'aux molécules animées qui nagent dans les liqueurs et que leur petitesse dérobe à nos yeux; on exposera la structure anatomique de l'homme et celle des divers animaux: la nature intime de tous les corps, leur composition, les combinaisons qu'ils forment entre eux, les altérations dont ils sont susceptibles et les procédés propres à les faire servir à nos besoins, seront exposés dans tous les détails et prouvés par toutes les expériences qu'exige la science chimique illustrée de nos jours par les Français. On soignera particulièrement la partie de la chimie relative aux manufactures et aux arts, dont l'Angleterre seule a offert jusqu'à présent quelques parties éparses, et qui, éveillant l'industrie des Français sur la nécessité d'établir des manufactures chimiques, nous dispensera d'en puiser à grands frais les produits chez les nations étrangères. Les étudiants en médecine, en chirurgie et en pharmacie trouveront dans ces cours les premières connaissances indispensables pour apprendre à soulager l'homme et les animaux utiles, dans leurs maladies; les pratiques de la culture, l'art d'acclimater et de naturaliser les végétaux étrangers, celui d'améliorer leurs productions, et généralement les diverses parties de l'économie rurale seront montrées aux cultivateurs. Les naturalistes voyageurs trouveront dorénavant dans cet établissement les préceptes qu'on n'a encore donnés nulle part, et qui sont nécessaires pour parcourir avec fruit les différentes régions du globe, pour aller chercher dans chacune d'elles les productions qui lui sont propres, pour les recueillir, les préparer et les conserver. Ils y apprendront encore l'art de représenter fidèlement, par le dessin et la peinture, toutes les substances na-

turelles, de quelque ordre qu'elles soient.

L'établissement de neuf cours de plus que ceux qu'on a faits jusqu'à présent au jardin des plantes, l'ensemble le plus vaste, le plus complet d'enseignement sur toutes les branches de l'histoire naturelle, dont le plus grand nombre manquait totalement à la France, et dont quelques-unes manquent même encore à l'Europe, l'application immédiate de toutes les sciences naturelles, à l'agriculture, au commerce et aux arts, tels seront les résultats généraux du travail auquel nous nous sommes livrés. Nous avons regardé cette partie de l'instruction publique, trop négligée jusqu'aujourd'hui, comme le fondement le plus solide de la prospérité nationale. Pour que les bienfaits de la Constitution nouvelle des Français s'étendent sur toutes les classes de citoyens, ne faut-il pas préparer à la génération qui va nous succéder, une éducation différente de celle qu'on a donnée jusqu'à présent? Ne faut-il pas, surtout, montrer à la jeunesse le spectacle de la nature, offrir à son goût naissant la variété de ses productions, et à sa conception facile, l'harmonie de ses phénomènes? Une nation qui connaît tout le prix de l'agriculture, des grandes manufactures et du commerce, doit tout faire pour les encourager, pour porter les hommes à s'y livrer tout entiers: et l'un des plus grands moyens qu'elle puisse employer pour remplir ce but, est d'ouvrir à la jeunesse avide d'apprendre, des écoles où l'instruction se présente environnée de tout l'attrait et de toute la pompe de la nature, où elle attire d'abord par la grandeur des objets, et où elle attache bientôt l'esprit par les jouissances les plus douces. Elles vont exister, Messieurs, ces écoles dans l'établissement du jardin des plantes; elles seront pour la postérité un monument de l'importance de vos travaux et de la sagesse de vos vues; destinées à former, dans la nation et pour la nation, des hommes capables de perfectionner tous les arts, elles ne seront cependant pas exclusivement ouvertes aux Français. Les habitants des autres parties du monde viendront partager nos richesses sans nous appauvrir. Ainsi, en frappant les hommes de toutes les contrées par la grandeur de vos idées, en faisant germer dans leur âme le saint amour de la liberté, vous les appellerez encore au partage du seul bien qu'on donne sans se l'enlever, et la capitale vous devra un des moyens les plus légitimes et les plus heureux de faire fleurir dans son enceinte les arts, les talents et de seconder son commerce.

C'est ainsi, Messieurs, que le jardin des plantes, transformé en véritable *Muséum d'histoire naturelle*, pourra devenir bientôt une sorte de métropole de toutes les sciences utiles à l'agriculture, au commerce et aux arts. Les officiers attachés à cet établissement, vous proposent tout ce qui peut y multiplier l'enseignement, et cependant sans en augmenter les dépenses. Vous verrez, Messieurs, que renfermés à cet égard dans les limites les plus étroites, ils se sont imposé la loi de ne point passer celles que votre comité des finances vous a indiquées à leur sujet.

Mais avant de mettre sous vos yeux les différents articles de règlement que vous nous avez chargés de vous présenter, qu'il nous soit permis de vous adresser le vœu unanime de tous les savants attachés à l'établissement, et celui du public énoncé depuis longtemps, pour le collègue de Buffon, pour celui qui, conjointement avec lui, a créé dans le jardin des plantes, la plus riche collection de l'Europe, et qui, pendant cin-

quante ans a soigné son ouvrage avec tant de succès.

M. Daubenton, Messieurs, en commençant avec nous le travail dont nous venons vous présenter les résultats, s'est empressé de disputer à chacun de ses confrères, la gloire de sacrifier le premier à l'utilité publique, tous les droits particuliers, tous les avantages individuels, toutes les fonctions en quelque sorte privilégiées, dont chacun de nous jouissait, pour ne faire de ces droits, de ces avantages et de ces fonctions, qu'un seul tout, divisé ensuite également entre les membres du jardin des plantes, et entièrement consacré à la prospérité de la nation. M. Daubenton ayant eu à renoncer à des droits et bien plus étendus et appuyés sur une possession bien plus longue, en a de bien plus grands à la reconnaissance publique. Vous verrez, Messieurs, dans les règlements que nous vous présentons, que l'établissement du jardin des plantes ne devant renfermer que des savants, et ne devant être destiné qu'à l'enseignement, il est nécessaire que son administration soit confiée aux professeurs chargés de l'instruction publique, réunis en assemblée, et présidés par l'un d'eux, qu'ils nommeront leur directeur pour un an, et qu'ils pourront continuer pendant une seconde année. Non seulement, Messieurs, vous accordez aux sciences cette prérogative que nous réclamons pour elles; nous nous empresserons d'acquitter la dette de notre reconnaissance, en réunissant tous nos suffrages sur M. Daubenton. Mais pour donner la plus grande solennité à notre gratitude envers le seul de nos fondateurs que nous ayons encore le bonheur de compter parmi nous, nous vous supplions, Messieurs, de vouloir bien, en acceptant le projet que nous avons l'honneur de vous offrir, *décréter*, par une exception particulière et qui ne pourra jamais être renouvelée, que M. Daubenton remplira pendant toute sa vie la place de directeur que vous aurez établie par le règlement que nous vous demandons, et qu'il conservera également pendant toute sa vie, tous les appointements dont il a joui jusqu'à présent. En remplissant nos vœux, Messieurs, l'assentiment des augustes représentants du peuple français attachera une émanation de la majesté nationale à la récompense accordée à notre confrère, et la rendra bien plus digne de celui qui partagera avec Buffon les applaudissements de la postérité.

Daubenton, Fourcroy, Lacépède, Mertrud, Desfontaines, Van Spaendonck, Guillotte, Lamarck, Faujas, Thouin.

PROJET DE RÈGLEMENT POUR LE JARDIN DES PLANTES ET LE CABINET D'HISTOIRE NATURELLE.

TITRE I^{er}. — *De l'organisation générale de l'établissement.*

Art. 1^{er}. L'établissement sera nommé Muséum d'histoire naturelle.

Art. 2. Le but principal de l'établissement sera l'enseignement public de l'histoire naturelle, pris dans toute son étendue, et appliqué particulièrement à l'avancement de l'agriculture, du commerce et des arts.

Art. 3. Le Muséum d'histoire naturelle sera sous la protection immédiate des représentants de la nation.

Art. 4. Tous les officiers du Muséum d'histoire naturelle porteront le titre de professeurs.

Art. 5. Tous les professeurs du Muséum seront égaux en droits et appointements.

Art. 6. Il y aura dans le Muséum une assemblée de professeurs tous les mois; le nombre des votants nécessaire pour former cette assemblée, sera de la moitié du nombre des professeurs plus un, et des deux tiers de ce nombre pour toutes les élections. Rien ne pourra être décidé dans cette assemblée qu'à la majorité absolue des professeurs présents.

Art. 7. Les professeurs de cet établissement choisiront, ainsi qu'il sera dit à l'article 12 du titre III, et présenteront au roi les sujets qu'ils jugeront les plus propres à remplir les places vacantes.

Art. 8. L'administration générale de l'établissement sera confiée à l'assemblée des professeurs du Muséum d'histoire naturelle.

Art. 9. La nomination des élèves et employés au Muséum d'histoire naturelle sera faite par les professeurs réunis sur la proposition et présentation des professeurs désignés à cet effet par les titres suivants.

Art. 10. Il sera nommé au scrutin parmi les professeurs et par les professeurs, un directeur qui sera chargé uniquement de faire exécuter les règlements et les délibérations de l'assemblée qu'il présidera.

Art. 11. Le directeur sera nommé pour un an, et il ne pourra être continué qu'au scrutin, et pour une seconde année seulement. Nul professeur, après être sorti de la place de directeur, ne pourra être réélu à cette place qu'après un intervalle de deux ans.

Art. 12. Chaque professeur aura le droit de demander au directeur la convocation d'une assemblée extraordinaire, sans être tenu de lui dire le motif de sa demande: le directeur ne pourra la lui refuser sous aucun prétexte.

Art. 13. L'assemblée choisira parmi les professeurs un secrétaire, dont les fonctions seront de rédiger les procès-verbaux, de délivrer des copies collationnées par lui des délibérations de l'Assemblée, et d'avoir la garde des registres et des archives du Muséum.

Art. 14. Le secrétaire sera nommé au scrutin pour un an: il pourra être continué pendant quatre années.

Art. 15. Il y aura un trésorier du Muséum nommé au scrutin dans l'Assemblée des professeurs, et choisi parmi eux: la durée et la nature des fonctions du trésorier seront déterminées dans le titre XI.

Art. 16. Les professeurs du Muséum demanderont, chaque année, à l'Assemblée nationale, la permission de se présenter à la barre, et un d'eux y rendra compte, dans une adresse, des travaux des professeurs, des progrès de la science et des projets utiles à l'agriculture, au commerce ou aux arts.

Art. 17. Il y aura chaque année, au Muséum, une séance publique, dans laquelle les professeurs rendront compte de leurs travaux.

TITRE II. — *Des différents cours du Muséum et de leur disposition respective.*

Art. 1^{er}. Pour enseigner complètement l'histoire naturelle dans toutes ses parties, on donnera douze cours dans le Muséum, savoir:

- 1^o Un cours de minéralogie;
- 2^o Un cours de chimie générale;
- 3^o Un cours des arts chimiques;